

Délégation des aides à la pierre

Département du Maine-et-Loire

Marie-Laure CLOAREC

Géraldine GUYON

Direction de l'Habitat et du Logement
CS 94104 – 49 941 ANGERS Cedex 02

Tel : 02 41 18 80 56

ml.cloarec@maine-et-loire.fr

g.guyon@maine-et-loire.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Une convention de délégation des aides à la pierre a été signée le 8 février 2008 entre le Département du Maine-et-Loire et l'Etat, pour une durée de six ans. La convention a été renouvelée une première fois le 14 avril 2014 puis le 11 juin 2020.

Type d'intervention pour le parc public :

- Subvention PLUS pour aider les organismes HLM et les SEM à financer les investissements locatifs à finalité sociale,
- Subvention PLAI,
- Agrément PLS pour l'obtention de prêts PLS afin de financer des opérations correspondant à des niveaux de loyers et de ressources supérieurs aux PLUS,
- Démolitions,
- Réhabilitations dans le cadre du Plan de relance.

Type d'intervention pour le parc privé :

- Adaptation de l'habitat lié au handicap et au vieillissement en vue de favoriser le maintien à domicile,
- Subvention pour travaux d'amélioration énergétique afin d'accompagner la requalification du parc privé,
- Subvention pour des travaux de sortie d'insalubrité ou de forte dégradation.

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

- Propriétaires bailleurs et occupants,
- Bailleurs sociaux,
- SEM,
- Collectivités locales,
- Associations,
- Promoteurs privés.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Budget 2021 :

- 15 749 339 € pour le parc public (689 PLUS/PLAI- 1022 réhabilitations),
 - 10 321 440 € pour le parc privé (68 logements locatifs privés et 826 logements propriétaires occupants et 45 logements en copropriété).
- 

BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

2020 : 1 232 948€ pour le parc public (792 logements et 64 démolitions) 9 099 498€ pour le parc privé (881 logements).

2019 : 857 164€ (353 PLUS et PLAI – 106 démolitions) pour le parc social ; 12 424 037€ (30 logements locatifs, 2266 logements propriétaires occupants) pour le parc privé.

2018 : 627 614 € (264 PLU PLAI) et 8 914 216 € pour le parc privé (51 logements locatifs et 1 060 logements propriétaires occupants).

2017 : 439 389€ (276 PLUS et PLAI) et 6 297 611€ pour le parc privé (37 logements locatifs privés et 881 logements propriétaires occupants).

2016 : 946 123 € pour le parc public (461 PLUS/PLAI) et 6 111 790 € pour le parc privé (48 logements locatifs privés et 741 logements propriétaires occupants).

2014/2015 : parc public : 1 166 logements (PLUS/PLAI/PLS/PSLA) pour 1 603 614 € et pour le parc privé : 2167 logements locatifs privés pour 16 833 246 €

